

Comité Syndical du 2 février 2021

COMPTE-RENDU SÉANCE

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Jean-Marie **HERZOG** – Mme Christine **BAINIER** – M. Thierry **BESANÇON** – M. Jean-Pierre **CNUUDE** M. Roger **LAUQUIN** – Mme Françoise **RAVEY** – Mme Zoé **RUNDSTADLER** – M. Alain **SALOMON**
CCST : M. Patrice **DUMORTIER** – M. Jean-Michel **TALON**
CCVS : M. Rémy **BEGUE** – M. Serge **MARLOT**

Membres suppléants :

GBCA : Mme Marie-France **BONNANS-WEBER** – Mme Marie-Paule **MERLET** / CCST : M. Gilles **COURGEY**

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS

Membres Titulaires :

GBCA : M. Bastien **FAUDOT** – M. Bernard **GUERRE-GENTON** – M. Jean-Claude **MOUGIN** – M. Thierry **PATTE** Mme Mélanie **WELKLEN-HAOATAI**
CCST : Mme Sophie **GUYON** – M. Jean-Louis **HOTTLET** – Mme Sandrine **LARCHER** – M. Fabrice **PETITJEAN**
CCVS : M. Christian **CANAL** – M. Guillaume **SIMONIN**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

AUTB : M. Bruno **VIDALIE** – Mme Anne-Sophie **PEUREUX**

Le comité syndical s'est réuni le 2 février 2021. Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

1/ Avis sur la modification du PLU d'ESSERT

La présidence des débats est confiée à Mme RAVEY, M. HERZOG ne prenant pas part au débat ni au vote.

Le dossier est rapporté par Mme PEUREUX de l'AUTB. Chaque sujet concerné par la modification du PLU est expliqué. Les membres du comité constatent que certains sujets ne sont pas problématiques (changements de règles, STECAL du secteur Nu, secteur du pré Coudray). D'autres sont l'objet de critiques tout particulièrement le projet de constructibilité en UE d'un site fortement enclavé et le manque d'explication sur la création d'un emplacement réservé en UB.

La procédure étant commune aux cinq modifications, le rejet des deux points sus-cités conduit à une délibération défavorable sur son ensemble.

2/ Avis sur la modification simplifiée du PLU d'ESSERT

La présidence des débats est confiée à Mme RAVEY, M. HERZOG ne prenant pas part au débat ni au vote.

Le dossier est rapporté par Mme PEUREUX de l'AUTB. Les membres du comité syndical conviennent que le fond des choix politiques de la ville d'Essert peut être entendu, mais qu'il constitue un changement d'orientation qui devrait susciter pour le moins une procédure intégrant une enquête publique, voir une révision du PLU, dans le sens où il y a changement au sein du PADD. La notion de pôle devra être développée.

Le comité syndical a voulu aussi rester dans la continuité des avis antérieurs sur le projet concernant le site des Grelots.

L'avis du comité syndical est défavorable.

3/ Orientations budgétaires

Le président expose les orientations budgétaires qui s'inscrivent dans la continuité des exercices récents, dans la mesure où il n'est pas envisagé d'engager de procédure particulière pour une évolution du SCoT.

Le comité syndical en prend acte.

4/ Présentation du SCoT

Le président invite les membres du comité syndical à prendre connaissance du SCoT qui a été approuvé en 2014 et soumis à un travail de bilan en 2019. Présentation en est faite par M. VIDALIE de l'AUTB. Les supports de présentation sont disponibles sur le site du SCoT : www.scotbelfort.autb.fr

La séance est levée.